

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 23 avril 2026 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : M. ANDRE Joachim, Mme BERGER Céline, Mme CHABRIDON Caroline, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure (pouvoir de M. GARCIA), Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GONNU Jean-Marc, M. GUIDE Julien, Mme HYVERNAT Lauriane, M. IWANCZUK Pierre-Alexandre, M. JACCON Yann, M. LUX Jean-Michel, Mme MANGIN Sabine, M. MOYNE Sébastien, M. ROLLET Mathieu (pouvoir de Mme JOURDAN).

Excusés : M. GARCIA Dimitri (pouvoir à Mme FANGET), Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir à M. ROLLET), Mme MAUDUIT Charlotte.

M. GONNU est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 243 358,74 €

Constatant que le compte financier unique fait apparaître en investissement un résultat déficitaire de clôture de 112 925,75 € et que le solde des restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 76 741,90 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 189 667,65 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 53 691,09 €
- Report du déficit d'investissement au compte de dépenses 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 112 925,75 €

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Auberge de l'Appéum de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 896,47 €,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître en investissement un résultat de clôture de 0,00€ et qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 896,47 €

Vote des taux d'imposition 2026

Après avoir communiqué à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2026 transmis par la Trésorerie Générale de l'Ain, établi sur la base des taux votés en 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée sur proposition de la commission finances, de maintenir ces taux.

Les taux votés en 2025 sont :

- Taxe foncière sur bâti : 29,83 %
- Taxe foncière sur non bâti : 27,68 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,54 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur bâti : 29,83 %
 - Taxe foncière sur non bâti : 27,68 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,54 %

Vote du budget primitif 2026, budget principal

Après la présentation du budget primitif 2026 de la commune, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 960 881,09€

Recettes : 960 881,09 €

Section d'investissement

Dépenses : 402 170,65€

Recettes : 402 170,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune.

Vote du budget primitif 2026, budget Auberge de l'Appéum

Après la présentation du budget primitif 2026 de l'Auberge de l'Appéum, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 896,47 €

Recettes : 896,47 €

Section d'investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

APPROUVE le budget primitif 2026 de l'Auberge de l'Appéum.

Délégations du conseil municipal au maire

Suite à la délibération du conseil en date du 2 avril 2026 au cours de laquelle le conseil municipal a confié les délégations suivantes au maire :

- 6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- 16° Intenter au nom de la commune de FRANCHELEINS toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales ; transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 10000€ euros par ligne ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;

Il restait des incertitudes sur certaines des délégations 15, 17 et 21.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Monsieur le maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide :

- De confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations supplémentaires suivantes :

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour des biens d'une valeur maximale de 10 000€ ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000€ ;

- D'autoriser le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.
- De charger le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Facture Total Energie

M. le Maire expose que nous avons reçu une facture Total Energie dont le montant dépasse sa délégation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
Donne mandat à M. le Maire pour régler la facture Total Energie d'un montant de 10 213,66€.

Mise à disposition de personnel

M. le Maire expose que notre secrétaire de mairie a été mise, avec son accord, à la disposition de la commune de Chaleins pour quelques heures, afin d'aider à la confection des budgets primitifs de la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition, qui établit les conditions de mise à disposition et de remboursement des frais de rémunération de notre agent.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve la convention de mise à disposition de personnel ;
- Donne mandat à M. le Maire pour signer celle-ci.

Projet Educatif de Territoire (PEDT)

M. le Maire expose que dans le cadre de l'étude d'une amélioration de la gestion de notre service périscolaire, et de l'audit mené par l'association Val Horizon, il nous est fortement recommandé de déposer un PEDT afin de pouvoir signer une convention avec la CAF, la date limite de dépôt de ces PEDT étant fixée au 20 mai prochain pour une application à la rentrée de septembre 2026.

Ce dépôt de dossier ne présume pas de la suite qui sera donnée à notre éventuelle future relation avec l'association Val Horizon ni de ce qui sera retenu comme solution de gestion pour l'année prochaine.

Il est demandé au conseil municipal de permettre au Maire de signer ce PEDT.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Donne mandat à M. le Maire pour signer le Projet Educatif De Territoire.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 7 625,43€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- **Finances**

La commission finances s'est réunie le 8 avril pour son installation et l'élaboration des budgets primitifs.

- **Voirie, sentiers, fleurissement, illuminations**

Mme CHAUVOT informe que la commission s'est réunie le 13 avril pour son installation. La prochaine réunion est le 28 avril avec le maître d'oeuvre pour les travaux de voirie 2026.

- **Communication, site internet, associations**

Mme HYVERNAT informe que la commission s'est réunie le 14 avril pour sa séance d'installation.

Le projet de Flash info est en élaboration, les articles étant attendus sous peu.

La cérémonie du 8 mai se prépare et tout le monde y est invité : à 11h au cimetière de Francheleins.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 19 mai à 19h pour une présentation du Flash Info et d'une partie du site internet.

- **Bâtiments, développement durable, Maison de l'Amitié, Bibliothèque**

M. DEROCHE indique que la commission s'est réunie le 7 avril pour sa première séance. Il a présenté les devis qui avaient été demandés en amont. Une visite des bâtiments est prévue le 22 mai.

Concernant la buvette, certaines précisions sont en cours pour l'assainissement : les circuits d'eaux ont été nettoyés et nous avons pu vérifier qu'ils vont bien dans les eaux usées, puisqu'il subsistait un doute. Pour le toit de la buvette, il y a des soudures à reprendre et des bardeaux canadiens à changer.

Concernant la bibliothèque, les bénévoles se sont réunis mardi 21 avril. Il y a 65 familles inscrites à ce jour. Le dossier à présenter à la bibliothèque départementale est en cours d'élaboration, avec des projets d'animations. Les communes voisines qui n'ont pas de bibliothèques vont être sollicitées pour communiquer sur la disponibilité de la nôtre. Les bénévoles vont organiser avec l'école les conditions d'accès des élèves pour la rentrée de septembre.

- **Scolaire, Jeunesse, Conseil municipal des enfants (CME)**

Mme FANGET informe que sa commission s'est réunie le 9 avril pour présenter la commission et ses futurs projets.

Le 18 avril, un tournoi de foot s'est tenu à l'initiative de trois jeunes de la commune. C'était une très belle initiative de leur part et qui a été très bien menée. Cela suscite des vocations pour un groupe jeunesse.

Concernant le Conseil Municipal des Enfants : il s'est réuni le 20 avril pour une présentation des élus et des projets. Les enfants tiendront un stand à la fête de l'école pour lequel ils ont beaucoup d'idées. Ils sont en recherche d'une grande carte de France ancienne.

Deux réunions du CME sont prévues, les 1^{er} et 15 juin.

- **Urbanisme, cimetière, éclairage public**

M. ROLLET informe que la séance d'installation de sa commission a eu lieu le 17 avril. Il a présenté les thèmes de la commission, et les outils d'urbanisme à disposition. Deux nouvelles réunions sont prévues en mai avec instruction de dossiers.

Des porteurs de projets concernant les OAP sollicitent des rendez-vous : il y aura donc à nouveau une série de rendez-vous sur le sujet.

Concernant le PLU, nous avons reçu un recours gracieux de la préfecture à deux jours de la fin du délai de recours. Il s'agit uniquement de petites erreurs matérielles, le PLU n'est donc pas illégal. Selon notre urbaniste, il n'y a pas lieu d'abroger. Nous avons tenté de contacter le service concerné de la Préfecture à plusieurs reprises à ce sujet, mais sans succès à ce jour.

Concernant les cimetières, l'association des Amis du Vieux Thoissey organisent une visite patrimoniale du cimetière de Francheleins le 9 mai à 15h, dans le cadre de leur manifestation « Le Printemps des cimetières »

- **Numérique et vidéoprotection**

M. ANDRE indique que la commission s'est réunie le 9 avril. Il distingue cinq grandes familles parmi les thématiques de la commission.

La priorité est donnée au déménagement de la baie de brassage à l'étage de la mairie, ainsi qu'à l'inventaire des contrats de maintenance dans le but d'en maîtriser les coûts. La commission va également étudier l'opportunité de poser de nouveaux panneaux lumineux.

- **Eaux pluviales, fossés, défense incendie**

M. GUIDE informe que sa commission a été installée le 13 avril.

La priorité est donnée aux fossés à nettoyer ainsi qu'aux poteaux incendie à rénover.

Questions diverses

- M. le Maire informe que les conseillers volontaires pour participer aux commissions intercommunales ont été envoyés à la CCVSC.
- M. JACCON informe de la dernière assemblée générale du SIEA qui a donné lieu à la réélection du bureau ainsi qu'à quelques décisions budgétaires qui n'avaient pas pu être prises, faute de quorum, à la dernière séance.
- M. le Maire rappelle que nous sommes en recherche de candidats pour la CCID. Nous avons eu un retour d'administré à ce jour.
- M. le Maire souhaite constituer un groupe de travail sur le RIFSEEP (régime indemnitaire des agents). Il demande aux conseillers de réfléchir à leur éventuelle participation.
- Mme HYVERNAT rappelle l'invitation pour tous le 8 mai à 11h au cimetière.
- Mme MANGIN signale une vitre cassée à la salle des fêtes.
- M. ROLLET informe que concernant l'arrivée des forains, leur installation s'est faite de façon anarchique, les raccordements électriques ont été réalisés sans concertation avec la commune. Enedis ne nous a pas informé d'une quelconque intervention. Une réflexion doit être menée pour une borne électrique forain, et sur l'occupation du domaine public de façon générale.
- Le prochain conseil municipal est programmé pour le jeudi 21 mai à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.

Le maire
J.M. LUX



Le secrétaire
J.M. GONNU